

## Le logement des ménages à bas revenus

En Île-de-France, 1 107 100 ménages vivent au-dessous du seuil de bas revenu régional en 2013, soit 22 % (contre 919 400 en 2006, soit 19 %). Un ménage sur cinq vit ainsi avec moins de 1 294 € par mois de revenu par unité de consommation (UC).

Les ménages pauvres sont légèrement plus jeunes que l'ensemble des ménages franciliens (48,3 ans pour la personne de référence contre 52,1) et plus souvent constitués de familles monoparentales (19 % contre 9 %). Les personnes de référence sont moins nombreuses à exercer une profession (59 % contre 66 %) et se déclarent plus fréquemment au chômage (15 % contre 5 %).

Les retraités sont aussi fortement touchés par la pauvreté (17 %). Cette proportion est néanmoins en baisse depuis 1988, où elle atteignait 21 %.

En 2013, le parc social loge 44,5 % des ménages pauvres, contre 37 % en 1988 (figure 1). Ce secteur, qui compte peu de petits logements, accueille plus fréquemment des familles. Ainsi, parmi les ménages à bas revenus, 63 % des familles monoparentales et 47 % des couples avec deux enfants ou plus résident dans un logement social. Ce parc loge aussi 44 % des couples à bas revenus dont la personne de référence est au chômage. Les personnes seules, qui constituent 33 % des ménages pauvres, bénéficient moins souvent de logements sociaux : 36 % de celles à bas revenus sont logées dans le parc social, soit autant dans le secteur libre et de la sous-location (35 %).

### Entre 1988 et 2013, des ménages pauvres plus fréquemment locataires

Globalement, le rôle d'accueil des ménages pauvres dévolu au parc social se développe. Le taux de pauvreté, dans ce secteur, est passé de 32 % en 1988 à 40 % en 2013, soit 220 300 ménages supplémentaires. En vingt-cinq ans, la part du parc social dans l'ensemble des logements s'est fortement accrue, permettant à un plus grand nombre de ménages pauvres d'accéder au logement social. Dans le secteur libre, la part des ménages pauvres progresse aussi : elle est passée sur la même période de 16 % à 26 %, soit 96 300 ménages supplémentaires.

### Des logements plus confortables, mais toujours surpeuplés

Les ménages pauvres, comme les autres ménages, vivent de moins en moins souvent

dans des logements sans confort. Alors qu'en 1988, un logement sur cinq ne disposait pas des équipements sanitaires de base (eau courante, douche ou baignoire, W. C. à l'intérieur du logement), cette part est quasiment nulle en 2013.

Le surpeuplement caractérise particulièrement les ménages pauvres. En 2013, 42 % d'entre eux vivent dans un logement surpeuplé, contre 19 % pour l'ensemble des ménages. Le surpeuplement touche particulièrement les locataires du secteur libre : 57 % contre 42 % dans le secteur social. Plus jeunes et disposant de revenus modestes, les ménages pauvres sont plus fréquemment locataires de logements plus petits que les autres ménages. De ce fait, seul un ménage pauvre sur deux juge satisfaisantes ses conditions de logement contre sept sur dix en général.

### Hausse du taux d'effort des ménages pauvres : + 11,5 points en vingt-cinq ans

Entre 1988 et 2013, les revenus des ménages pauvres ont augmenté moins vite que ceux des autres ménages (figure 2). En

2013, leur revenu moyen par UC est 3,2 fois moins élevé que celui de l'ensemble des ménages, contre 2,7 fois en 1988.

La part des ressources consacrées au logement est de plus en plus importante. En 2013, le taux d'effort brut des ménages à bas revenus atteint 36,2 % contre 21,6 % en 1988. La généralisation des aides au logement à toutes les catégories de ménages sous la seule condition de ressources leur a pourtant bénéficié. Cependant, ces aides n'ont amorti qu'une partie de la hausse du coût du logement et le taux d'effort net, après déduction des aides, continue à augmenter. Il est passé de 15,3 % en 1988 à 26,8 % en 2013 (soit + 11,5 points sur la période). Cette progression est aussi marquée à Paris que dans le reste de la région. Le taux d'effort net des ménages pauvres est nettement plus élevé dans le secteur locatif libre que dans le secteur social : respectivement 40,8 % contre 15,2 %. Cet écart était moins prononcé vingt-cinq ans auparavant : en 1988, le taux d'effort net des ménages pauvres atteignait 20,1 % dans le secteur libre et 10,4 % dans le secteur social. ■

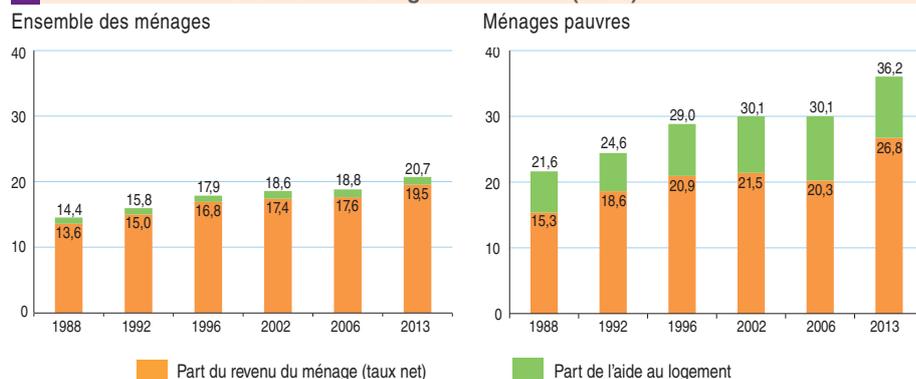
#### 1 Répartition des ménages franciliens pauvres selon le statut d'occupation (en %)

|                                   | 1988         | 1992         | 1996         | 2002         | 2006         | 2013         |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre de ménages pauvres, dont : | 739 300      | 775 700      | 860 500      | 947 900      | 919 400      | 1 107 100    |
| Propriétaires                     | 21,3         | 20,0         | 21,5         | 21,9         | 21,8         | 21,8         |
| Locataires secteur social         | 36,8         | 38,2         | 38,7         | 41,3         | 41,1         | 44,5         |
| Locataires secteur libre          | 21,9         | 23,8         | 27,1         | 26,4         | 26,6         | 23,3         |
| Autres locataires*                | 11,8         | 10,3         | 6,6          | 4,5          | 5,2          | 6,5          |
| Logés gratuitement                | 8,2          | 7,7          | 6,1          | 5,7          | 5,3          | 3,9          |
| <b>Ensemble</b>                   | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

\* Logements loi de 1948, hôtel, meublé, sous-location.

Source : Insee, enquêtes Logement 1988 à 2013.

#### 2 Taux d'effort brut et net des ménages franciliens (en %)



Lecture : en 1988 : 21,6 = taux d'effort brut ; 15,3 = taux d'effort net. Les taux d'effort calculés ne concernent que les ménages ayant un remboursement d'emprunt ou un loyer.

Source : Insee, enquêtes Logement 1988 à 2013.